

### Présentation de votre structure

Dénomination de la structure conforme aux statuts		Sigle (le cas échéant)
Régime juridique	Numéro de SIRET (14 chiffres sans espace ni marque)	
<input type="checkbox"/> Association loi 1901 <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :		
Adresse du siège social (conforme aux statuts). <i>Toutes les correspondances y seront adressées</i>		
Téléphone	Courriel	Site internet
Votre structure est-elle affiliée à une fédération ou fait-elle partie d'un réseau ? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, précisez le(s)quel(s) :		

### Les membres de votre structure

Représentant juridique	Directeur ou responsable de la structure	Personne en charge du dossier
Nom et Prénom	Nom et Prénom	Nom et Prénom
<input type="checkbox"/> Président(e) <input type="checkbox"/> Autre, précisez :	Téléphone	Téléphone
	Courriel	Courriel

### Les pièces obligatoires à joindre au dossier

1. Un courrier adressé au Président du Conseil départemental de l'Ain, sollicitant l'attribution d'une subvention.
2. Pour les associations, les statuts régulièrement déclarés et le récépissé de déclaration de l'association délivré par la Préfecture. (si vous avez déposé une demande de subvention dans les deux années qui précèdent, ne joignez les statuts et le récépissé correspondant, que s'ils ont été modifiés).
3. Pour les associations, la liste des personnes chargées de l'administration de l'association (bureau, conseil d'administration). (si vous avez déposé une demande de subvention dans les deux années qui précèdent, ne joignez cette liste que si elle a été modifiée).
4. Pour les associations, le compte-rendu de la dernière assemblée générale ordinaire et des éventuelles assemblées générales extraordinaires intervenues durant les douze derniers moi
5. La copie de la convention (ou d'un projet de convention) liant l'artiste/compagnie à la structure.
6. Un dossier de présentation de l'artiste/compagnie.
7. Le budget prévisionnel spécifique de l'action.
8. Un relevé d'identité bancaire (RIB).

**IMPORTANT : ce formulaire de demande de subvention doit être rempli dans son intégralité et toutes les pièces obligatoires doivent être fournies (aucun dossier incomplet ne sera examiné).**

**La subvention est versée à l'issue du projet et après réception par le Département du bilan quantitatif, qualitatif et budgétaire de l'action conduite.**

## L'objet de la structure (selon les statuts)

--

## Les informations sur le projet

### Intitulé du projet

--

### Présentation du projet (vous pouvez joindre cette présentation en annexe)

--

**Objectifs** du projet : précisez les enjeux d'inclusion du projet

Précisez ou joignez le **déroulement chronologique** du projet (phase de communication, phase d'évaluation...)

## Engagement (obligatoire pour toute demande de subvention)

NOM et Prénom du représentant juridique

Qualité du représentant

Président  Autre, précisez :

- sollicite une subvention du Département de l'Ain au nom de :

Dénomination de la structure

- m'engage à satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention, notamment :
  - à tenir à la disposition des personnes habilitées par le Département les livres et pièces comptables,
  - à informer le Département de toute modification touchant les statuts, la composition du bureau, la domiciliation bancaire de l'association.
- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble de la réglementation applicable à son activité, de déclarations sociales et fiscales, et à jour des cotisations afférentes.
- m'engage à fournir un bilan pédagogique et financier du projet à l'issue de celui-ci.
- certifie exacte les informations contenues dans le présent dossier.
- souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**La structure s'engage à faire figurer la mention « Avec le soutien du Département de l'Ain » et le logo du Département sur les documents papiers et numériques liés au projet financé.**

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département de l'Ain a mis en oeuvre un traitement de données à caractère personnel au sens de l'article 2 du règlement général à la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) destiné à disposer d'une ressource sur le secteur culturel départemental.

Dans la mesure où ces données vous concernent, vous êtes informé(e) que :

1/ En-dehors des informations à caractère professionnel, qui font l'objet d'une protection particulière au titre du droit des affaires, le traitement porte sur les données à caractère personnel suivantes : nom et prénom du représentant juridique ; nom, prénom, téléphone et courriel du directeur et de la personne en charge du dossier.

2/ Les données collectées sont accessibles : au Président du Conseil départemental, responsable du traitement, et aux conseillers départementaux, aux agents du service de la Direction des affaires culturelles et du Service des finances du Département.

3/ Les données collectées sont conservées dans le cadre de ce traitement tant que les personnes concernées sont membres de la structure, à la suite de quoi elles seront archivées, pré-archivées ou détruites ;

4/ Vous pouvez accéder aux données vous concernant contenues dans ce traitement, en obtenir la rectification en cas d'erreur et d'effacement au terme du délai fixé au point 3 en adressant une demande au délégué à la protection des données :

• Par courrier électronique : [dpo@ain.fr](mailto:dpo@ain.fr)

• Par courrier postal : Monsieur le délégué à la protection des données du Département de l'Ain- DAMP/SJD  
10, rue du Pavé d'Amour - 01000 Bourg-en-Bresse

5/ Si vous estimez que ce traitement porte atteinte à vos droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale à l'informatique et aux libertés :

• Par courrier postal : CNIL- 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07 - Sur internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

<b>Fait le :</b>	<input type="text"/>	<b>à :</b>	<input type="text"/>
<b>Signature obligatoire par le représentant juridique</b>	<input type="text"/>		

**Date limite de dépôt de dossier : au moins 4 mois avant le début du projet**

Par courrier	Sur place	Téléphone / Courriel
M. le Président du Conseil départemental de l'Ain <b>Direction des affaires culturelles</b> 45, avenue Alsace-Lorraine BP 10114 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex	Site de la Madeleine 13 avenue de la Victoire 01000 Bourg-en-Bresse	<b>04 37 62 17 11</b> <a href="mailto:developpementculturel@ain.fr">developpementculturel@ain.fr</a>